

# ARTIPRIMES

## MA FICHE PRATIQUE

### BAR-TH-112 Appareil indépendant de chauffage au bois

Cette fiche vous accompagne dans la constitution de votre dossier Artiprimes. Nous vous rappelons que toutes les règles doivent être respectées pour obtenir la validation de votre dossier, celles-ci étant toutefois susceptibles de faire l'objet d'évolution réglementaire. Dans le cas où votre dossier est incomplet, son temps de traitement sera rallongé. Si votre dossier ne respecte pas les conditions ci-dessous, complétez votre dossier avant de l'envoyer.

#### Mentions générales

- Le nom et le prénom de votre/vos client(s) sont identiques sur les pièces justificatives de votre dossier : **devis, facture, Attestation sur l'Honneur** (partie B), **avis d'imposition**.
- L'adresse des travaux est mentionnée sur chaque document (devis, facture, Attestation sur l'Honneur) même si elle est identique à l'adresse de facturation.
- L'adresse des travaux est identique sur les pièces justificatives de votre dossier : **devis, facture, Attestation sur l'Honneur** (partie A). Si l'adresse des travaux ne comporte pas de n° de voie (ex : lieu-dit), le n° de parcelle cadastrale est renseigné dans le champ adresse des travaux.
- Les dates des documents doivent respecter l'ordre chronologique suivant :



#### DEVIS : mentions obligatoires

- Dans le cas de sous-traitance, indiquer la raison sociale et N° SIREN du sous-traitant.

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

#### FACTURE : mentions obligatoires

- Informations relatives à votre entreprise (Raison sociale et N° SIRET).
- Dans le cas de sous-traitance, indiquer la raison sociale et N° SIRET du sous-traitant.
- La mise en place d'un appareil indépendant de chauffage au bois (poêle, foyer fermé, insert, cuisinière).
- La marque et la référence de l'appareil de chauffage au bois.

Selon la case cochée sur l'attestation sur l'honneur :

- Le rendement énergétique et la concentration en monoxyde de carbone (en %) accompagnés de leur norme de mesure :
  - Pour les poêles : norme NF EN 13240 ou NF EN 14785 ou EN 15250,
  - Pour les foyers fermés, inserts de cheminées intérieures : norme NF EN 13229,
  - Pour les cuisinières utilisées comme mode de chauffage : norme NF EN 12815.
- Le label « Flamme verte » (Exemple : « Label Flamme Verte 6 étoiles »).

**Si votre dossier relève de l'offre Coup de pouce Chauffage, les mentions complémentaires suivantes sont obligatoires sur votre facture :**

- La dépose de l'équipement remplacé (mention de « dépose »).
  - Le type d'énergie de chauffage de l'équipement remplacé (charbon).
  - Le type d'équipement remplacé.
- Exemple : « dépose d'un poêle à charbon ... ».

**MA FICHE PRATIQUE****BAR-TH-112 Appareil indépendant de chauffage au bois****ATTESTATION SUR L'HONNEUR : mentions obligatoires****Partie A**

- La date d'engagement de l'opération (rappel : tout dossier engagé avant la validation de la Déclaration de Travaux sera systématiquement refusé. Ex : signature du devis, versement d'un acompte avant la validation de la DT).
- La coche de la case « bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans ».
- La coche de la case « performances » (label flamme verte ou le rendement énergétique, avec l'indice de performance environnemental).
- La marque et la référence de l'équipement (si non indiquée sur la facture).
- Informations relatives à l'entreprise sous-traitante (nom, prénom, raison sociale et n° SIRET) : champs à ne remplir que si l'opération de travaux a fait l'objet d'une sous-traitance.

**Partie B (à compléter par votre client)**

- Indiquer la fonction du bénéficiaire pour les personnes morales (syndic de copropriété, collectivités et professionnel).
- La coche de la case relative au statut de votre client (propriétaire ou locataire des équipements installés ou maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés).

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

**Partie C**

- La coche de la case relative à votre statut (ayant mis en œuvre ou ayant assuré la maîtrise d'œuvre).
- La date de signature manuscrite.
- Le cachet de votre entreprise et votre signature.

**Si vos clients sont éligibles aux Artiprimes PLUS et aux Artiprimes MAX :****Cadre R1 : Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération (à compléter par votre client)**

- Joindre un justificatif de revenu du ménage de l'année N-1 par rapport à la date de signature du devis
- Indiquer le nombre de personnes déclarées sur l'avis d'impôt (déclarants + personnes à charge).

Si le ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

- Indiquer le nombre de foyers fiscaux.
- Renseigner le/les nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux.

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

Envoyer le dossier complet avec : copie devis, copie facture, attestation sur l'honneur originale, justificatif de revenus si primes Artiprimes PLUS ou MAX et le certificat RGE par dossier Artiprimes à votre CAPEB Départementale.

Document et informations fournis à titre purement indicatifs, susceptibles de faire l'objet de modifications et/ou d'évolutions réglementaires.